

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
30/11/2012

Dossier complet le :
30/11/2012

N° d'enregistrement :
F-093-12-C-0040

1. Intitulé du projet

Création d'une passerelle piétonne en gare de l'Isle-sur-la-Sorgue / Fontaine-de-Vaucluse

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|--|
| 7° Ouvrages d'art a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 m | Création d'une passerelle piétonne de 12m de longueur permettant l'accès au quai central de la gare de l'Isle - Fontaine |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une passerelle piétonne permettant l'accès au quai central en gare de l'Isle - Fontaine. Cette passerelle comportera 2 volées d'escaliers et 2 ascenseurs.

L'opération comporte également l'aménagement des quais : élargissement ponctuel.

La création de la passerelle permettra la suppression du passage avec plancher utilisé actuellement par les voyageurs pour atteindre le quai central.

Ainsi la sécurité de voyageurs, et en particulier des personnes à mobilité réduite, sera renforcée.

4.2 Objectifs du projet

L'opération s'inscrit dans le Schéma Directeur Régional d'Accessibilité (SDRA) des gares de la Région PACA.

L'objectif est d'améliorer la sécurité des voyageurs et de permettre un accès des gares au plus grand nombre de voyageurs, en particulier aux personnes à mobilité réduite. Ce projet a pour objectifs :

- La diminution des risques et augmentation de la sécurité des voyageurs de la gare ferroviaire par la suppression de la traversée à niveau des voies ferrées (TVP).
- L'amélioration de l'accès au quai central par la création d'une passerelle piétonne, accessible aux personnes à mobilité réduite.
- L'amélioration de la desserte de la ligne ferroviaire.

Ces travaux visent donc à améliorer l'accessibilité des quais de la gare et la sécurité en gare.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'opération nécessite des travaux ferroviaires de faible ampleur, consistant en l'aménagement d'une gare existante.

Les travaux auront une durée de 8 mois, et consisteront en la réalisation:

- d'une passerelle piétonne d'une longueur de 12 ml,
- de deux escaliers d'accès,
- de deux ascenseurs notamment pour les personnes à mobilité réduite,
- de travaux connexes (alimentation électrique, dépose de la traversée de voie et des équipements de sécurité attenants, élargissement local du quai latéral).

Les travaux se situent totalement dans le domaine ferroviaire, sur des terrains de RFF. Aucune acquisition foncière n'est nécessaire.

La méthodologie des travaux est :

- Travaux de génie civil liés aux 2 fosses d'ascenseur fondées sur micropieux.
- Travaux de mise en place des escaliers préfabriqués et de la passerelle (pendant un week-end).
- Autres travaux divers.

Les travaux seront réalisés de jour, les travaux proches des voies seront réalisés avec interruption des circulations ferroviaires pour assurer la sécurité des ouvriers. La pose de la passerelle pourra éventuellement s'effectuer durant une nuit.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, la gare sera équipée de :

- Une passerelle piétonne comportant 2 ascenseurs et 2 escaliers permettant d'accéder au quai central, facilitant l'accessibilité des quais, en particulier des personnes à mobilité réduite.

La gare sera ainsi accessible à un plus grand nombre de voyageurs. Ceci permettra la suppression du ralentissement à 80 km/h des trains en gare, améliorant ainsi la desserte ferroviaire de la ligne, sans pour autant augmenter le nombre de trains par heure.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une présentation auprès de l'ABF du Vaucluse (05/07/2012) qui a mis en évidence l'absence de co-visibilité du projet avec les deux monuments historiques que sont : l'église paroissiale "Notre Dame des anges" et l'hôpital hospice du centre-ville.

Le projet sera soumis à :

- Une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme du fait de la localisation de la passerelle en secteur protégé.
- Une demande d'autorisation de modification d'un ERP (CERFA n°13824-01).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est réalisé dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour définir s'il est nécessaire ou non de réaliser une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|--------------------------------|
| Longueur de la passerelle | 12 m entraxes des escaliers |
| Largeur de la passerelle | 1.80 m |
| Hauteur de la passerelle par rapport au rail | 7.85 m (optimisation en cours) |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

En gare ferroviaire de l'Isle-sur-la-Sorgue / Fontaine-de-Vaucluse
Avenue Julien Guigue
84800 L'ISLE sur la SORGUE
Département du Vaucluse

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 55 ' 03 " N Lat. 05 ° 02 ' 51 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sans objet

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Infrastructure ferroviaire existante : gare de Isle / Fontaine. Les infrastructures sont sur du foncier appartenant à RFF.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- **PLU et PADD en enquête publique - PLU arrêté le 26 juin 2012**
la zone du projet est qualifiée 2AU, cette zone admet les installations et ouvrages techniques à usage d'infrastructures à condition qu'ils soient nécessaires à l'exploitation, au fonctionnement et à l'entretien des réseaux de toute nature.
- **SCOT du bassin de vie Cavillon Coustellet - l'Isle sur la Sorgues - En enquête publique du 18 septembre 2012 au 17 octobre 2012**
- **PPRI du Calavon - Coulon prescrit par arrêté préfectoral du 26 juillet 2002.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe dans la gare de l'Isle - Fontaine. |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est couverte par : PPRI du Calavon - Coulon prescrit par arrêté préfectoral du 26 juillet 2002, non approuvé |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur de l'opération se situe en limite du site Natura 2000 Fr 9301578 – Sic « La Sorgue et l'Auzon ». Dans ce secteur, le site est intègre la zone de gare ferroviaire et une partie urbanisée. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à environ 400 m de l'église paroissiale « Notre dame des Anges » et de l'hôpital respectivement classés monument historique par arrêté du 4 avril 1911 et 25 avril 1969. Le projet est à environ 100m du site inscrit constitué par le centre ville de l'Isle-sur-Sorgue. Les abords entre ces monuments, le centre-ville et la gare sont composés essentiellement des installations ferroviaires (gare SNCF Fret), de parkings, d'habitations et de commerces. La gare est implantée en retrait par rapport à la voirie principale. Aucune co-visibilité n'est possible entre le projet d'une part, les monuments historiques et le centre-ville d'autre part. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les matériaux excédentaires représentent de très faibles volumes (déblais de 2 fosses ascenseurs).</p> <p>Les matériaux seront triés et évacués vers un centre de traitement homologué à cet effet.</p> |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les travaux se situent au sud du périmètre Natura 2000, dans une zone urbanisée. Ils n'engendrent pas d'impact sur le cours d'eau à l'origine du classement Natura 2000.</p> |
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La nature de projet ne créera pas d'incidence sur les zones à sensibilité particulière (site Natura 2000). Une zone tampon urbanisée existe entre le site du projet et le cours d'eau..</p> |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet est situé dans une zone d'aléa sismique faible. Les infrastructures projetées intègrent les caractéristiques techniques requises.</p> <p>Le projet n'a pas d'impact sur les écoulements d'eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vis à vis du PPRI du Calavon, le projet respecte les réglementations des activités en zone inondable et les préconisations du porter à connaissance de l'état du 19/03/2012. - Le projet est en dehors de la zone inondable de la Sorgue de Velleron. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Uniquement en phase chantier : bruits classiques de chantier avec travaux essentiellement de jour. L'entreprise en charge des travaux respectera la législation en vigueur, établira un dossier bruit et adaptera ses engins afin de réduire au maximum les nuisances sonores. La passerelle sera en grande partie préfabriquée en usine.</p> <p>En phase exploitation : aucune nuisance supplémentaire par rapport à la situation existante. Le projet n'engendre pas de circulation ferroviaire supplémentaire.</p> |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Uniquement en phase chantier : Faibles émissions liées à la circulation ponctuelle des engins à moteur de chantier.</p> <p>En phase d'exploitation : aucune nuisance olfactive. De plus, la ligne est électrifiée donc engins électriques sans nuisance olfactive.</p> |
| Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Uniquement en phase chantier : vibrations limitées dans le temps liées à la réalisation de certaines démolitions et excavations (tranchées, compactage, micro-pieux, blindage des fosses des cages d'ascenseurs...)</p> <p>En phase d'exploitation : aucune nuisance supplémentaire, pas de modification par rapport à la situation existante.</p> |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier : il n'y a pas d'émissions lumineuses, les travaux sont réalisés principalement de jour.</p> <p>En phase exploitation : les émissions lumineuses complémentaires n'auront pas d'impact significatif : modification de l'implantation actuelle de l'éclairage de la gare ferroviaire et éclairage de la passerelle permettant son utilisation aux heures d'exploitation de la gare. Ces dispositions seront conformes à la réglementation, et permettront d'assurer la sécurité des cheminements piétons.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier : les rejets polluants seront faibles. Il s'agira des émissions ponctuelles de poussières, liées aux circulations des engins de chantier. Les mesures de réduction de la pollution générée seront prises notamment par le bâchage des camions et l'interdiction de brûlage de toute nature.</p> <p>En phase exploitation : aucun rejet polluant n'est à prévoir.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier : Les déchets seront d'un volume très limité (inférieur à 100 m³), classiques liés aux travaux de construction et de terrassement de surface, qui seront évacués et/ou recyclés par les entreprises réalisant les travaux.</p> <p>En phase exploitation : aucun déchet n'est à prévoir.</p> |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine, il se situe dans le périmètre de la gare voyageurs et fret de l'Isle Fontaine. Il n'y a pas de co-visibilité de l'opération avec le centre -ville et les deux monuments historiques. (Reunion avec l'ABF du 05/07/2012)</p> |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Au sein de la gare, les impacts sont positifs, le projet permet une meilleure accessibilité aux quais et sécurise les cheminements piétons, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Le projet n'a pas d'impact sur les activités humaines aux abords de l'opération</p> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact dans le cadre de ce projet.

Le projet est situé en zone ferroviaire exploitée, sur des terrains appartenant déjà au maître d'ouvrage RFF. La création d'une passerelle piétonne d'une longueur inférieure à 100m (environ 12m) en gare de l'Isle Fontaine générera très peu d'impact. En effet, les impacts attendus seront faibles et essentiellement liés à la phase travaux.

En phase travaux, les impacts seront réduits et limités dans le temps (quelques émissions de poussières et nuisances sonores classiques d'un chantier type réfection de voiries, la passerelle sera en grande partie préfabriquée en usine).

En phase exploitation, les impacts du projet sont à terme inexistantes ou minimes.

- Vis à vis du milieu physique et des risques naturels, le projet est situé en aléa modéré pour le risque inondation (PPRI) et en zone sismique d'aléa faible, le projet respecte les préconisations requises.
- L'ABF a conclu à l'absence de co-visibilité avec l'Eglise paroissiale et l'Hôpital. Une étude d'insertion architecturale et paysagère a été réalisée.

A terme, ce projet aura essentiellement des impacts positifs : ce projet permet l'amélioration de l'accessibilité aux quais des voyageurs et l'amélioration des cheminements piétons sécurisés, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'une simple amélioration et sécurisation de l'accessibilité aux installations ferroviaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à

Marseille

le,

23 Novembre 2012

Signature

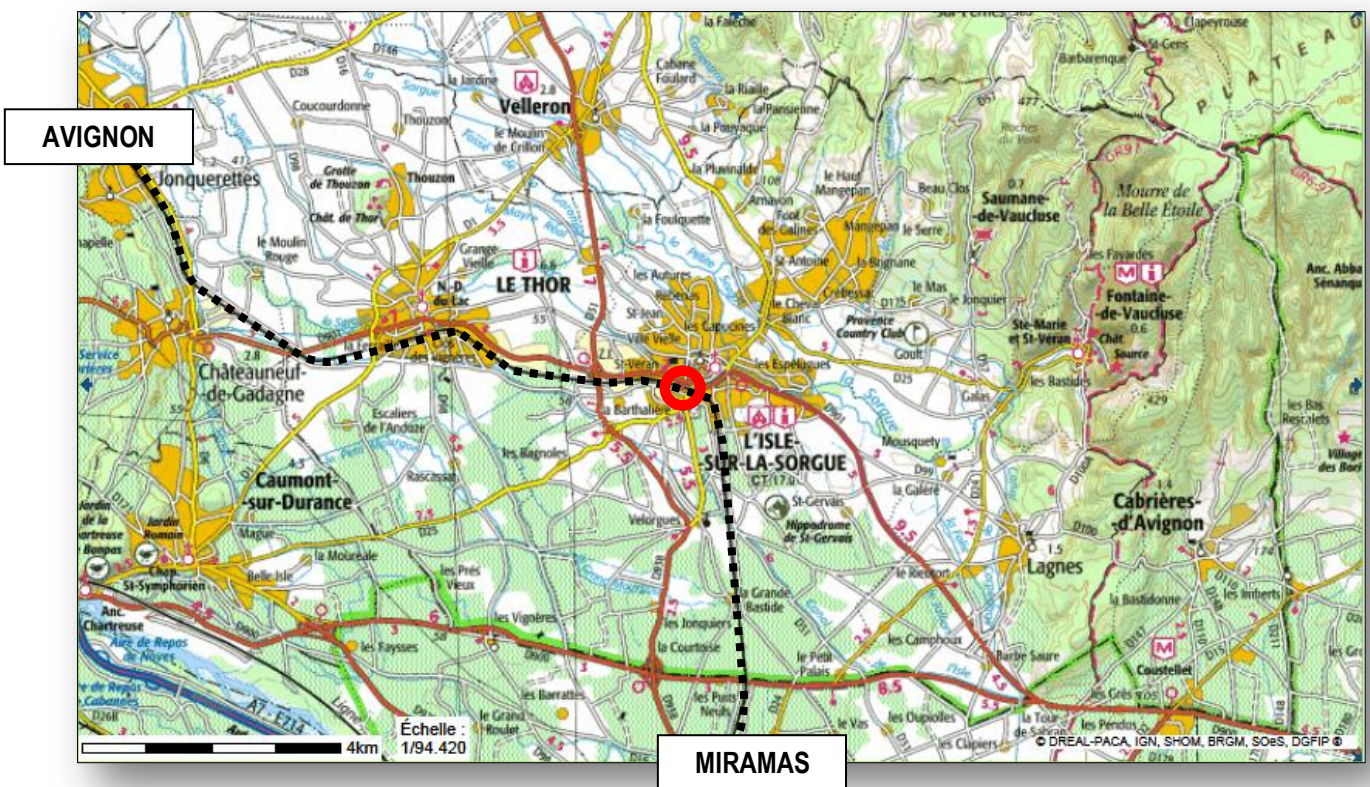


Création d'un ouvrage dénivelé en gare de L'Isle-sur-Sorgue Fontaine-de-Vaucluse *Ligne d'Avignon à Miramas par Salon*



ANNEXES AU DOCUMENT CERFA D'EXAMEN DE DEMANDE AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

PLAN DE SITUATION



Localisation du projet



Ligne ferroviaire d'Avignon à Miramas par salon

LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE - PRISES DE VUE



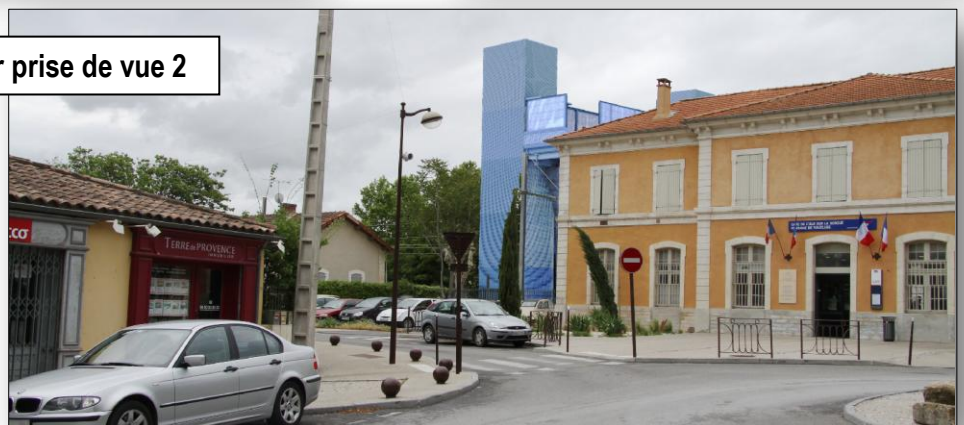
Prise de vue 1



Prise de vue 2



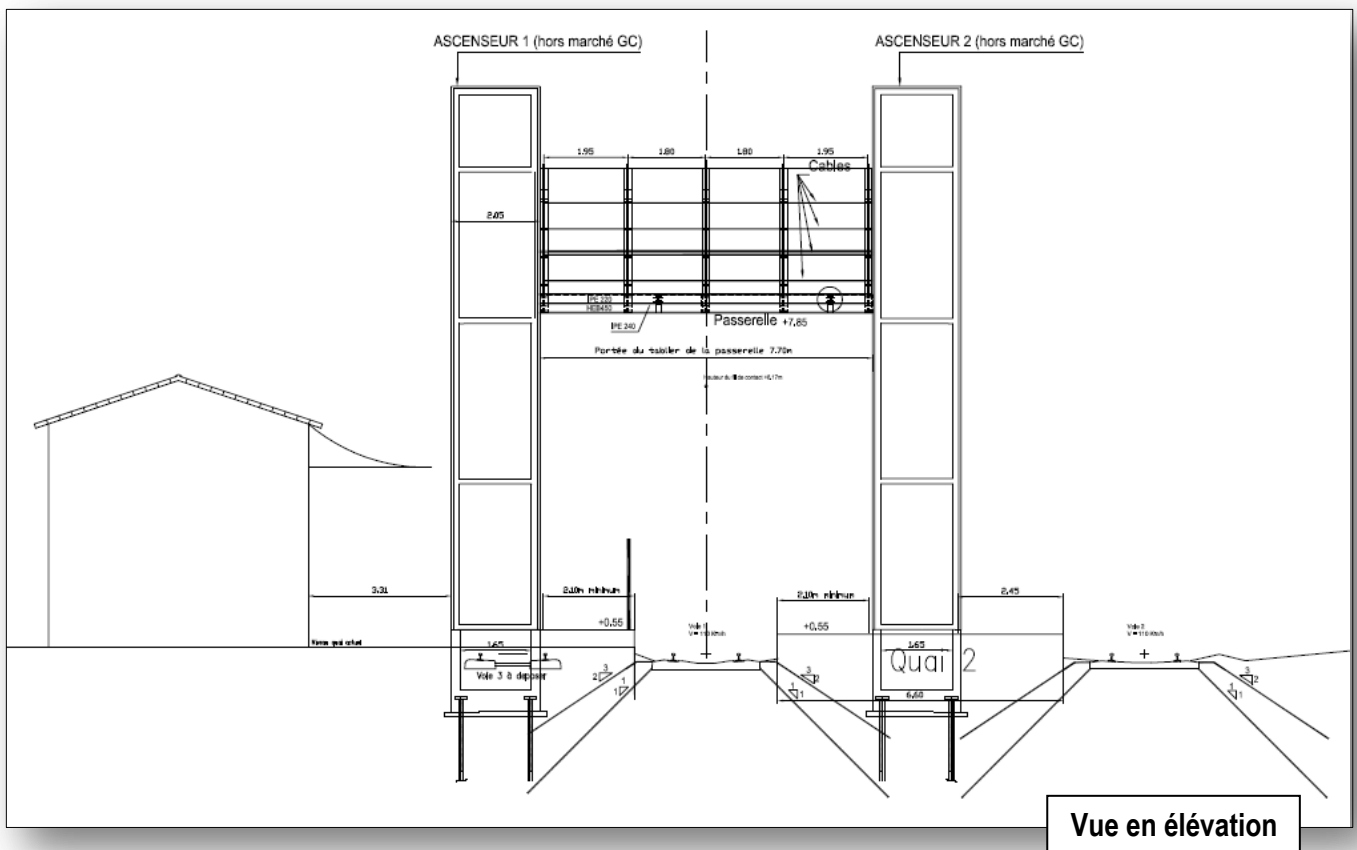
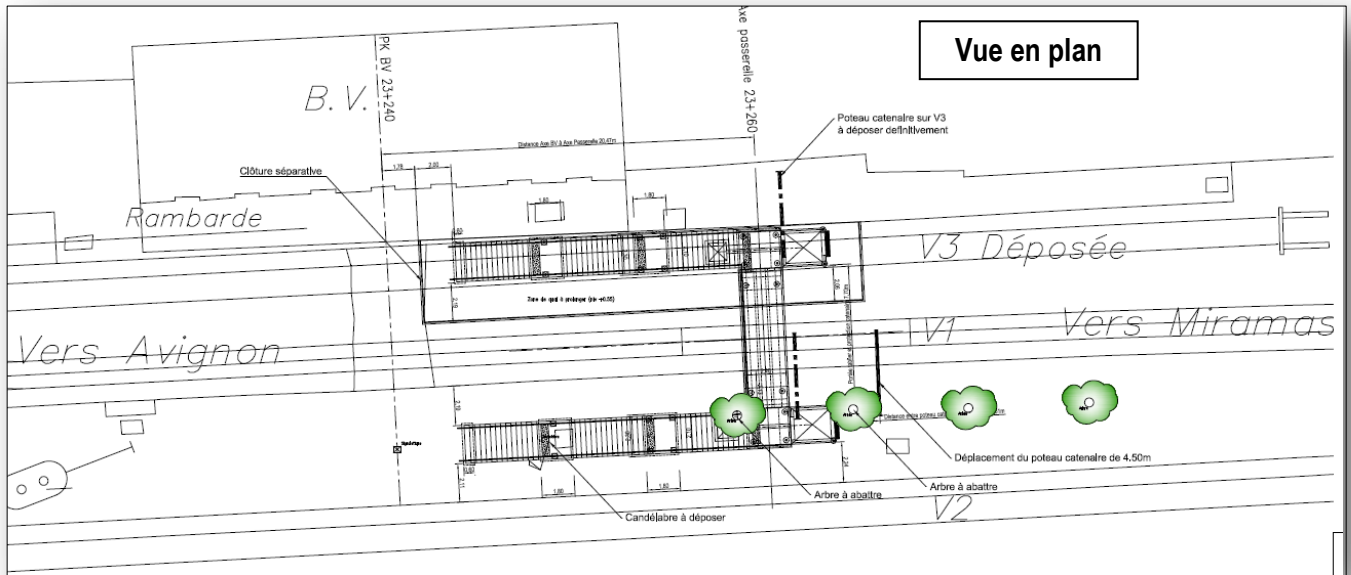
Insertion paysagère sur prise de vue 2



Insertion paysagère sur prise de vue 1



PLAN DU PROJET



PLAN DES ABORDS DU PROJET

